



Contrat de Protection contre les Dommages Accidentels

Important

Veillez lire attentivement les conditions suivantes. Si vous n'acceptez pas les conditions, veuillez ne pas utiliser les Services ou ne pas compléter la procédure d'enregistrement, et contactez votre revendeur dans un délai de trente (30) jours afin de vous faire rembourser.

Les actions suivantes signifieront que vous consentez aux conditions : (1) utiliser ou s'inscrire à un Service ; ou (2) ne pas refuser ces conditions dans le délai de trente (30) jours.

1. CE QUE COUVRE CE CONTRAT

Ce contrat de Protection contre les Dommages Accidentels (le "Contrat") constitue l'intégralité du contrat entre vous et Lenovo concernant **la protection entière des dommages accidentels (le "Service") pour les produits apparaissant sur votre facture** ou votre confirmation de commande. Il annule et remplace toute communication orale ou écrite antérieure entre vous et Lenovo à propos du Service. Toute condition additionnelle ou modifiée par vous dans toute commande ou communication écrite est considérée comme nulle et sans effet. Le Service acheté en vertu du présent Contrat sera fourni conformément à la description du présent Contrat. Le Service n'est accessible que dans le pays où vous avez acheté votre produit. Le Service peut être accessible dans d'autres pays ou régions à la discrétion de Lenovo dans la mesure raisonnable du possible.

2. SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES DOMMAGES ACCIDENTELS

a. Produit : Le Produit couvert est votre notebook, tout-en-un (all-in-one), ordinateur de bureau, ou tablette électronique identifié sur votre facture.

b. Périmètre du Service. Lenovo réparera ou remplacera, à sa seule discrétion, le Produit si celui-ci rencontre des pannes opérationnelles ou structurelles qui ont un impact sur la fonctionnalité du Produit, dans des conditions normales de fonctionnement et de manipulation résultant de : (i) de liquides renversés sur le clavier, (ii) de chocs involontaires ou de chutes du Produit n'excédant pas quinze (15) pieds ou cinq (5) mètres, (iii) une surcharge électrique qui abîme les circuits du Produit, ou (iv) la panne de l'écran LCD intégré. **CE CONTRAT NE COUVRE PAS** les pannes opérationnelles ou structurelles causées par d'autres raisons.

c. Caractéristiques du Produit couvertes. Le présent Contrat couvre les composants du Produit installés dans votre Produit au moment de l'achat, y compris l'unité centrale de traitement des données, le disque dur intégré, le lecteur optique intégré, le clavier intégré, les dispositifs intégrés de pointage, l'écran LCD intégré, les caractéristiques optionnelles installées par Lenovo au moment de l'achat, et d'autres composants que Lenovo inclut comme caractéristiques standards du Produit. **LE PRESENT CONTRAT NE COUVRE PAS :** les piles, ampoules, cartes mémoires, câbles de connexion, adaptateurs secteur, étuis et pochettes de transport, stylets ou stylos digitaux, supports, stations d'accueil, duplicateurs de ports, claviers externes, imprimantes, scanners, disques externes, logiciels (pré-chargés ou achetés séparément), enregistrements, CD, DVD, films ou autre media, modems externes, enceintes externes, moniteurs ou souris externes ou autre dispositifs entrée/ sortie, tout autre composant non intégré au Produit, caractéristiques optionnelles non installées par Lenovo au moment de l'achat, accessoires achetés en complément de l'unité de base, produits d'une partie tierce (ceux ne portant pas le logo Lenovo) même s'ils sont vendus par Lenovo, ou tout Produit réparé par toute personne autre que Lenovo ou un prestataire de services autorisé par Lenovo.

d. Période de Couverture. La période de couverture du Service commence à la date du début de la garantie du Produit couvert. Elle expirera à la fin de la période spécifiée sur votre facture relative au Service. La période de couverture prendra fin immédiatement si votre Produit est remplacé dans le cadre du présent Contrat. **POUR LES** L505-0102-01 Accidental Damage Protection Services



TABLETTES UNIQUEMENT : si votre tablette est réparée dans le cadre du présent Contrat, votre tablette ne peut pas faire l'objet d'une autre réparation d'un autre type dans le cadre du présent Contrat pendant une durée de douze mois.

e. Période de carence. Lorsque que le Service est acheté postérieurement à l'achat de votre Produit, vous ne pouvez pas exercer vos droits relatifs au Service pour une période de TRENTE (30) JOURS à compter de la date d'achat du Service. Lenovo se réserve le droit d'inspecter votre Produit avant d'accepter de vous fournir le Service lorsque le Service a été acheté postérieurement à l'achat de votre Produit.

F. Obtention du Service. Pour obtenir le Service, contactez Lenovo ou un prestataire de services autorisé par Lenovo (chacun étant un "Prestataire de Service"). Vous devez suivre les procédures de diagnostic et de résolution spécifiées par le Prestataire de Service. Le Prestataire de Service peut tenter de diagnostiquer et de résoudre votre problème par téléphone, e-mail ou assistance à distance.

Certains problèmes de votre Produit peuvent être résolus en remplaçant une partie appelée l'« Unité Remplaçable par le Client » ou « **URC** ». Dans ce cas, le Prestataire de Service vous enverra l'URC pour que vous l'installiez. Les URC que vous pouvez facilement installer sont appelées « **URC Self service** ». Les « **URC Service Optionnel** » sont des URC qui peuvent requérir des compétences techniques et l'utilisation d'outils. Vous êtes responsable de l'installation des URC Self service . Vous pouvez demander qu'un Prestataire de Service installe les URC Service Optionnel. Des frais additionnels peuvent vous être demandés pour l'installation d'un URC de service optionnel.

Si le problème de votre Produit ne peut être résolu par téléphone ou par l'installation d'un URC, le Prestataire de Service prendra les mesures nécessaires au Service dans les conditions décrites ci-après.

Si vous bénéficiez d'une garantie de service Sur-site dans le cadre de la Garantie Limitée Lenovo, et que le Prestataire de Service constate que votre Produit peut être réparé à votre domicile, alors le Prestataire de Service réparera ou échangera votre produit à votre domicile. Le Service est accessible pendant les heures normales de travail, du lundi au vendredi, à l'exception des vacances. Certaines réparations peuvent nécessiter d'être réalisées dans un centre de service. Dans ce cas, le Prestataire de Service enverra le produit au centre de service à ses propres frais.

Si vous ne bénéficiez pas d'une garantie de service Sur-site dans le cadre de la Garantie Limitée Lenovo, ou si votre Produit ne peut être réparé à votre domicile, votre Produit sera réparé ou échangé par un centre de service. Vous êtes responsable de la déconnexion de votre Produit et de son emballage dans l'emballage d'expédition fourni pour retourner votre Produit au centre de service désigné. Les frais d'expédition seront pris en charge par le Prestataire de Service. Un coursier viendra prendre votre Produit et le livrera au centre de service. Le Prestataire de Service vous retournera le Produit réparé ou remplacé à ses propres frais.

Vous devez (i) fournir au Prestataire de Service un accès suffisant, libre et sécurisé à vos installations pour exécuter le Service ; (ii) retirer toutes les données, y compris les informations confidentielles, les informations propriétaires et personnelles de votre Produit ou, si vous ne pouvez retirer de telles informations, modifier les informations afin d'empêcher une autre partie d'y accéder ou vous assurer que ce ne sont pas des données personnelles au sens de la loi applicable ou obtenir l'accord de toute personne dont les données personnelles sont stockées dans le Produit ; (iii) retirer toute caractéristique, partie, option, modification et accessoire non couvert par le Service ; (iv) vous assurer que votre Produit ou partie du Produit est libre de toute restriction légale qui empêcherait son remplacement ; et (v) si vous n'êtes pas le propriétaire du Produit ou de la partie du Produit, obtenir l'autorisation du propriétaire pour le Prestataire de Service d'exécuter le Service.

Quand le Service implique le remplacement de votre Produit ou d'une partie de celui-ci, le Produit ou la partie remplacé(e) devient la propriété de Lenovo et le Produit ou la partie de remplacement devient votre propriété. Vous devez retourner le Produit ou la partie remplacé(e) désignée par le Prestataire de Service. Le Produit ou la partie de remplacement fourni(e) par Lenovo peut ne pas être nouveau / nouvelle mais il/ elle sera en bonne état de marche et offrira une fonctionnalité au moins équivalente au produit ou à la partie d'origine.

3. CE QUE CE CONTRAT NE COUVRE PAS

Le présent Contrat ne couvre pas :

- (i) L'usure normale du Produit ;



- (ii) Les Parties destinées à être remplacées ou consommées (par exemple les piles), ou les composants listés dans la Section 2.c. de ce document, ou les dommages d'ordre esthétique, (par exemple les rayures, bosses, fissures qui n'affectent pas la fonctionnalité du Produit ou son intégrité structurelle) ;
- (iii) Les dommages occasionnés par l'usage abusif, impropre, les modifications non-autorisées, un environnement physique et opérationnel inadapté, une maintenance inadéquate par toute personne autre que les Prestataires de Service autorisés par Lenovo, le retrait de parties d'origine ou la modification d'un Produit ou de labels d'identification ;
- (iv) Les dommages causés par un produit non couvert par le présent Contrat ou causé par des risques biologiques ou des fluides corporels humains ou animaux.
- (v) Le vol, la perte ou la détérioration par le feu, les inondations, ou par un désastre naturel, la guerre, le terrorisme ou des catastrophes naturelles.

4. PAIEMENT

Le paiement doit être reçu par Lenovo en amont de la fourniture du Service. Si vous ne vous enregistrez pas auprès de Lenovo, il vous sera demandé de fournir la preuve de votre achat comme justificatif de votre droit de bénéficier du Service. Vous êtes responsable de toute taxe relative au Service.

5. GARANTIE

Lenovo garantit que les Services seront exécutés avec toutes les diligences et précautions raisonnablement requises

CETTE GARANTIE EST VOTRE GARANTIE EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, CONCERNANT LES SERVICES, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITE DE LA MARCHANDISE, D'ADAPTION A UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-CONTREFAÇON. CERTAINS ETATS OU JURIDICTIONS NE PERMETTANT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, IL EST POSSIBLE QUE LES LIMITATIONS DE GARANTIE CI-DESSUS NE VOUS SOIENT PAS APPLICABLES. CERTAINS ETATS OU JURIDICTIONS NE PERMETTANT PAS LES LIMITATIONS DE LA DUREE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, IL EST POSSIBLE QUE LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SOIT PAS APPLICABLE ;

6. LIMITATION DE RESPONSABILITE

EN AUCUNE CIRCONSTANCE, ET INDEPENDAMMENT DE L'ECHEC DE TOUT AUTRE RECOURS PREVU PAR LES PRESENTES, LENOVO OU SES FOURNISSEURS AFFILIES, SES COCONTRACTANTS, REVENDEURS OU PRESTATAIRES DE SERVICES NE PEUVENT VOIR LEUR RESPONSABILITE ENGAGEE POUR AUCUN DES CAS SUIVANTS MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR EVENTUALITE ET PEU IMPORTANT QU'ILS NAISSENT D'UN CONTRAT, D'UNE GARANTIE, D'UNE NEGLIGENCE, D'UN DELIT OU DE TOUTE AUTRE THEORIE LEGALE : 1) PERTE OU DOMMAGE RESULTANT DE LA REVENDICATION D'UN TIERS ; 2) PERTE DE, DIVULGATION DE OU DOMMAGES A, VOS DONNEES ; 3) DOMMAGE SPECIAL, INCIDENT, PUNITIF, INDIRECT OU ACCESSOIRE, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LA PERTE DE PROFITS, D'AFFAIRES, DE CLIENTELE OU D'ECONOMIES ANTICIPEES. EN AUCUNE CIRCONSTANCE LA RESPONSABILITE TOTALE DE LENOVO, DE SES FOURNISSEURS AFFILIES, COCONTRACTANTS, REVENDEURS OU PRESTATAIRES DE SERVICES NE PEUT ETRE ENGAGEE POUR UN MONTANT SUPERIEUR A CELUI DES DOMMAGES ACTUELS ET DIRECTS CAUSES PAR QUOI QUE CE SOIT, ET NE PEUT DEPASSER LE MONTANT PAYE POUR LE PRODUIT.

LES LIMITATIONS QUI PRECEDENT S'APPLIQUENT DANS LE CADRE PERMIS PAR LA LOI ET EN PARTICULIER NE S'APPLIQUENT PAS AUX DOMMAGES CORPORELS (Y COMPRIS LA MORT), ET POUR DES DOMMAGES A DES BIENS IMMOBILIERS OU A DES BIENS MEUBLES CORPORELS POUR LESQUELS LA RESPONSABILITE DE LENOVO EST ENGAGEE EN APPLICATION DE LA LOI.

CERTAINS ETATS OU JURIDICTIONS NE PERMETTANT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITE POUR LES DOMMAGES INCIDENTS OU ACCESSOIRES, LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS QUI PRECEDENT PEUVENT NE PAS VOUS ETRE APPLICABLE.



7. GENERAL

Les informations que nous échangeons ne sont ni confidentielles ni exclusives, y compris les informations que vous divulguez par téléphone ou de manière électronique.

Lenovo et nos sociétés liées pourront traiter, stocker et utiliser des informations sur votre transaction et vos coordonnées, y compris vos noms, numéro(s) de téléphone, adresses, et adresses email, afin de traiter et réaliser votre transaction. Nous pouvons également vous contacter afin de vous informer d'un rappel de produit, d'un problème de sécurité ou d'actions concernant les services. Lorsque cela est permis par la loi locale, nous pouvons utiliser ces informations afin de vous questionner sur votre satisfaction vis-à-vis de nos produits ou services ou afin de vous communiquer des informations concernant les produits ou services. Vous pouvez refuser de recevoir de telles communications ultérieurement à tout moment. Dans l'accomplissement de ces finalités, nous pouvons transférer vos informations vers tout pays dans lequel nous avons des activités ; nous pouvons les fournir à des entités agissant pour notre compte ; ou nous pouvons les divulguer lorsque cela est requis par la loi. Cependant nous ne vendrons pas ou ne transférerons pas d'informations personnelles identifiables que vous communiquez à des tiers à des fins de prospection commerciale directe sans votre consentement.

Dans l'hypothèse où une disposition de ce Contrat serait considérée comme étant non applicable ou nulle, les dispositions survivantes demeureront en vigueur.

Rien dans le présent Contrat ne saurait affecter les droits statutaires des consommateurs auxquels il ne peut être renoncé et qui ne peuvent être limités par voie de contrat.

Chacun de nous accorde exclusivement à l'autre partie les droits stipulés dans le présent Contrat. Aucune autres licences ou aucuns autres droits (y compris licence ou droits concernant des brevets) ne sont accordés par l'un de nous à l'autre partie. Aucun de nous n'accorde à l'autre partie le droit d'utiliser ses marques, noms de commerce, ou autre désignation dans toute promotion ou publication sans son accord écrit préalable.

Aucun de nous ne formera de recours juridique né de ou lié à ce Contrat plus de deux ans après que la cause de l'action est apparue à moins qu'il n'en soit autrement disposé par la loi applicable, sans possibilité de renonciation par voie de contrat.

Aucun de nous n'est responsable pour avoir manqué à l'exécution de ses obligations en raison de causes au-delà de son contrôle.

Chacun de nous pourra communiquer avec l'autre partie par voie électronique et une telle communication vaudra communication écrite dans la mesure permise par la loi applicable. Un code d'identification contenu dans un document électronique doit être suffisant pour vérifier l'identité de l'expéditeur et l'authenticité du document.

Chacun de nous se conformera à toutes lois et à tous règlements qui sont applicables à ce contrat.

Aucun de nous ne transférera ce Contrat, en tout ou en partie, sans l'accord écrit préalable de l'autre partie. Toute tentative en ce sens est nulle. Aucun d'entre nous ne retardera de manière non raisonnable ce consentement. Le transfert de ce Contrat par l'un d'entre nous à une société affiliée ou à un successeur par voie de fusion ou d'acquisition ne nécessitera pas le consentement de l'autre partie. Lenovo pourra aussi transférer ses droits à paiement en application de ce contrat sans votre consentement.

Toutes les dispositions qui ont vocation à s'étendre au-delà du terme du présent Contrat demeureront en vigueur jusqu'à leur satisfaction et s'appliqueront à nos successeurs et cessionnaires respectifs.

Lenovo et vous-même consentez à appliquer les lois de la juridiction où le service a été acheté pour régir, interpréter, faire appliquer nos droits, devoirs et obligations respectifs dans le cadre du présent Contrat ou qui y sont liés, indépendamment des principes régissant les conflits de lois. Par la présente, chacun de nous renonce au droit à un procès devant un jury pour toute action qui naîtrait de ou serait liée à ce Contrat. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises n'est pas applicable.